



Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
ATTIJARI LEASING
SA au capital de 21. 250.000 DT
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis
MF : 496311PAM000 RC : B 125651997

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 27 mai 2014 à 16 heures au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2013
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2013;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2013;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2013;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2013;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2013;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2014;
9. Emission d'emprunts obligataires et subordonnés;
10. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

Le Président du Conseil

Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing à tenir le 27 mai 2014

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2013 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi de la Loi n°2001-65 relative aux établissements de crédits :

1-Prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2013 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la *convention de gestion de fonds à capital risque avec ATTIJARI SICAR* en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

3-Approuve le contrat conseil avec *ATTIJARI FINANCES* au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

4-Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

1-D'affecter les résultats de l'exercice 2013 et du report à nouveau créditeur comme suit:

(Montant en Dinars Tunisien)

<i>Proposition Affectation du Résultat 2013</i>	
<i>Affectation de Résultat</i>	<i>5 808 443</i>
RAN	2 541 736
<i>Résultat distribuable</i>	<i>8 350 179</i>
Réserves spéciales réinvestissements	<i>2 000 000</i>
Dotations à un Fonds Social	50 000
Dividende global Proposé (1,200DT / Action)	2 550 000
<i>Report à nouveau</i>	<i>3 750 179</i>

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le 25 Juin 2014

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2013 à 50 mille dinars DT et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2014 à 12 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2014 à 12 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant de la rémunération des membres du Comité Exécutif du Crédit au titre de l'exercice 2014 à 12 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés dans la limite de 30 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée